

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LA VILLE DES AUMONES,  
Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

IV.—ÉTABLISSEMENT RELIGIEUX ET INDUSTRIEL DE SAINT-JOSEPH.

Le grand mal de l'époque, la source empoisonnée de la plupart des crimes qui affligent la société, qui répandent la terreur et la désolation dans les esprits, c'est cette multitude de jeunes vagabonds, d'enfants corrompus qui, abandonnés à eux-mêmes, sont obligés, pour se nourrir, de se livrer à de criminelles industries, et ne craignent pas d'attaquer la société dans ce qu'elle a de plus saint et de plus sacré pour satisfaire leur soif de vice et de convoitise. Connaissant le crime presque avant la raison, insultant Dieu avant de l'adorer, vivant au jour le jour du fruit de leurs rapines, adonnés à une criminelle oisiveté qu'ils n'interrompent que pour satisfaire au besoin pressant de la faim ; tels sont les êtres dégradés dont les dépositaires de l'autorité publique ne peuvent s'occuper activement que quand leurs précoces délits sont arrivés à un tel point d'excès et de publicité, qu'ils appellent la vindicte des lois, et qu'ils crient hautement vengeance ; et si l'adresse de ces insectes rongeurs de la société est assez grande pour se soustraire à ses rigueurs, ils croissent dans la perversité, ils grandissent dans le vice, et plus tard ils deviennent sans remords les instruments des crimes les plus honteux ; et les victimes malheureuses des bagnes et des échafauds.

Prévenir de semblables malheurs, arrêter à sa source la corruption dénotée, mettre ces plantes empoisonnées à l'abri du soleil qui pourrait faire éclore leurs germes homicides, tâcher de porter remède à cette perversité précoce, et changer en vertu cette effrayante initiation au vice : tel est l'immense travail auquel est consacré l'établissement religieux et industriel de Saint-Joseph, vaste entreprise qui appelle tous les efforts, je ne dis pas seulement des âmes pieuses et chrétiennes, mais des cœurs seulement honnêtes et généreux.

Dans plusieurs asiles charitables dont nous aurons occasion de parler, on reçoit les jeunes garçons, nés des pauvres parents ; ailleurs, de pauvres orphelins qui ont besoin qu'on les adopte pour leur procurer les bienfaits d'une éducation chrétienne et religieuse, et leur enseigner les moyens de subvenir honnêtement à leur existence, mais dans tous on ne veut point admettre des enfans déjà pervers, dont la jeune immoralité pourrait exercer une funeste influence sur les autres ; dans tous on s'étudie à enseigner la vertu, à la faire nimer, à combattre les vices que l'on voit naître et qui sont inséparables de la faiblesse humaine. Mais dans l'établissement religieux et industriel de Saint-Joseph, c'est le vice tout fait que l'on veut s'étudier à combattre et à vaincre, c'est une lutte corps à corps entre la vertu et la perversité, que l'on veut établir. Là, les enfans les plus immoraux, les plus indociles, les plus funestes déjà à la société sont les plus recherchés et les mieux accueillis. Ce n'est pas assez qu'ils soient exposés à devenir mauvais, il faut qu'ils le soient positivement, alors seulement ils sont admis avec joie, et qui le croirait ? traités avec douceur et une paternelle bonté.

Mais qui donc a pu se charger d'un pareil fardeau ? Qui donc veut courir les chances d'une entreprise si grande, si difficile ? Un prêtre pauvre et modeste, un prêtre n'ayant pour toute force que sa profonde piété, son zèle charitable et généreux. Mais il lui faudra des capitaux pour former son établissement charitable, il les trouvera dans la religieuse bienfaisance d'une multitude d'hommes pieux qui s'associent avec plaisir à un projet si magnifique, et dont les résultats seront si utiles à l'amélioration des mœurs dans notre cité. Une propriété champêtre est acquise dans la commune d'Oullins, presque à la porte méridionale de la ville, l'abbé Rey appelle à son secours d'autres pieux ecclésiastiques pour partager avec lui les peines et les fatigues de cette œuvre nouvelle ; en peu de temps les bâtimens attenans à la propriété ne suffisent plus pour contenir les jeunes enfans sur lesquels doivent se faire les premiers essais d'un zèle aussi nouveau que désintéressé, et les jeunes gens vertueux dont le pieux fondateur doit se servir pour inspirer l'amour des bonnes œuvres et d'une conduite régulière à la perversité des coupables. On se met à l'ouvrage, en peu de temps un vaste corps de bâtiment est construit, des salles y sont distribuées avec intelligence pour les classes et les divers ateliers de travail. Et dans ce moment quarante jeunes enfans apprennent la vertu et le travail dans cet asile de charité et de miséricorde. Et chose étonnante, que l'on aura de la peine à comprendre, sur ces quarante enfans tous entrés dans la maison avec une plus ou moins grande perversité, dix et plus déjà sont des modèles de piété et d'assiduité au travail, une

dizaine annoncent encore un peu de légèreté, que partout ailleurs on pardonnerait volontiers à la faiblesse de leur âge, une autre dizaine donnent les plus grandes espérances pour un prochain avenir, enfin la quatrième partie se soutient déjà par la crainte qui est en tout et partout, selon le langage de l'Esprit-Saint, le commencement de la sagesse. Heureux essai dont le succès doit encourager les protecteurs généreux d'une œuvre si nouvelle, car elle n'est commencée que depuis 1835, et si importante tout à la fois.

La vie de ces précieux enfans est partagée dans l'établissement de Saint-Joseph entre les exercices journaliers de la religion et un travail assidu. Les plus petits enfans sont employés à la fabrication des maillons pour nos ateliers de soierie ; ce travail facile, commode et amusant tout à la fois, les occupe et les récréé, il ne demande que de l'adresse et aucune force ; les autres sont employés, ou à la fabrication d'étoffes de soie, ou à l'atelier des tailleurs, ou à celui des cordonniers ; le goût de chacun est consulté, on ne leur impose point un genre de travail, ils le choisissent. Une assez grande étendue de terrain est consacrée à l'horticulture, on forme aussi des jardiniers, et il faut convenir que cet établissement de Saint-Joseph démontre la vérité de ce que plusieurs économistes ont proclamé souvent, c'est-à-dire, que la terre est une source féconde de richesse, et qu'elle ne demande qu'un travail constant, assidu et bien entendu pour rendre à l'agriculteur au-delà même de ses espérances.

Les charitables ecclésiastiques chargés de l'œuvre importante de la régénération des jeunes garçons ne suffiraient certainement pas seuls aux occupations diverses imposées par cet immense projet ; pour venir à bout de ce premier, ils en ont conçu un second qui est, pour ainsi parler, l'instrument nécessaire à la confection de leur noble tâche.

Projet immense, noble, généreux, qui doit un jour rendre les plus grands services à toute la France ; l'expérience en est déjà faite, nous allons l'expliquer.

Pour former les enfans à la vertu, pour arracher de leurs cœurs des vices précoces, les bons exemples sont surtout nécessaires ; il faut d'abord prouver aux âmes vicieuses que la vertu est possible, qu'elle n'est pas au-dessus des forces de la nature aidée par la grâce ; et de même que la plupart des enfans deviennent mauvais par la perversité des exemples qu'ils ont constamment sous les yeux, de même il y a tout lieu d'espérer de les rendre bons par le spectacle continu de la vertu douce et bonne. C'est pour obtenir ce but que les sages bienfaiteurs de cet établissement ont conçu la pensée de former une société religieuse de jeunes hommes pleins de piété, accoutumés à la pratique de toutes les vertus chrétiennes et qui doivent se consacrer par un dévouement sans bornes et par des promesses spéciales, à l'amélioration morale des jeunes enfans, dans l'établissement de Saint-Joseph et dans les prisons où ils seraient appelés par les administrations locales. Déjà trente de ces frères, dits de Saint-Joseph, sont employés dans les prisons de Lyon. Les succès qu'ils y obtiennent sont si nombreux et si patens que déjà l'autorité civile de Paris réclame leur bienfaisant concours, et que plusieurs départemens les envient. Lille et Avignon en possèdent une petite colonie, et tout fait espérer que dans quelques années un grand nombre de maisons de détention, en France, jouira du précieux avantage de posséder les Frères de Saint-Joseph. La grande difficulté est de trouver des jeunes gens qui réunissent toutes les qualités convenables à une si belle vocation, une piété solide et éclairée, un dévouement sans bornes au salut de ses frères, une force de caractère tempérée par une douceur toute évangélique, la pratique d'une profession manuelle quelconque, un désintéressement absolu ; car les Frères de Saint-Joseph ne doivent être encouragés et récompensés que par l'espérance du Ciel. Cependant, quoique les difficultés soient grandes, ne désespérons pas de voir cette charitable institution s'agrandir et s'accroître. Nous vivons à une époque de dévouement, l'égoïsme, il est vrai, domine dans la plupart des cœurs, mais il est encore des âmes généreuses et héroïques qui, lassés des doctrines du siècle, aimeraient à connaître des voies larges et nobles, et s'y précipiteraient avec courage pour y opérer des prodiges. Dans les siècles passés, des âmes fortement trempées, après avoir bu longtemps dans la coupe empoisonnée du monde, allaient se former dans les cloîtres et les solitudes pour s'occuper de leurs années éternelles ; de nos jours on verra des sacrifices aussi beaux : des victimes volontaires de la charité chrétienne viendront se renfermer dans les prisons pour réparer leurs fautes passées en donnant à la précoce perversité de l'enfance, ou aux hommes vicieux dans l'habitude du vice, les exemples et les espérances de la vertu.

Un de nos philanthropes largement payé par le budget de l'état pour se promener à travers la France, et inspecter nos prisons, étonné de l'ordre admirable, de la bonne tenue, de la tranquillité de celles de notre ville, témoin du zèle et du dévouement des Frères de Saint-Joseph, témoignait sa surprise à leur pieux fondateur, et lui demandait avec intérêt ce qu'il leur donnait pour les encourager à un travail si assidu, si obstiné. Mais je n'ai rien, répondit celui-ci, pauvre moi-même, je ne peux rien leur donner.—Mais au moins que leur promettez-vous ? ils auront droit sans doute à une retraite après un certain temps d'exercice ?—Eh ! Monsieur, répondit le fondateur, ils auront droit au Ciel s'ils persévèrent dans leurs bonnes actions, c'est tout ce que je puis leur promettre.

Les dépenses faites pour la fondation de cette œuvre, celles que l'on fait chaque année pour la soutenir sont grandes sans doute, mais elles ne sont pas au-dessus des efforts de la charité Lyonnaise ; le feu sacré ne s'éteindra pas, il se répandra de proche en proche, il s'augmentera en proportion des besoins, et les succès toujours croissants de cet établissement religieux et charitable assureront à jamais son existence.

*Le chapitre suivant au prochain numéro.*

## CATÉCHISME DE L'UNIVERSITÉ.

*Suite.*

### LIBERTÉ DE L'HOMME.

L'Écolier.—Qu'est-ce que la liberté ?

M. Cousin.—La liberté est l'idéal du moi ; le moi doit y tendre sans y arriver jamais ; il en est participant, mais il n'est point en elle ; il est la liberté en acte, non la liberté en puissance ; c'est une cause, mais une cause phénoménale, mais non substantielle. (Frag. pref.)

L'Écolier.—D'où il suit que nous ne sommes jamais libres, mais que nous tendons seulement vers la liberté ; que nos actions paraissent mais ne sont pas libres, et qu'un crime n'est pas tel en soi ; ce n'est qu'un phénomène. Dites plus clairement si vous croyez que l'homme est libre....

M. Cousin.—Sans entrer dans des détails superflus, il sort de l'histoire entière des grands hommes qu'on les a pris, et qu'eux-mêmes se sont pris pour les instrumens du destin, pour quelque chose de fatal et d'irrésistible, et il n'y a pas d'erreur dans le fond de cette pensée ; au-si le caractère propre, le signe du grand homme, c'est qu'il réussit. (Int. à l'Hist. de la Phil., 7e. leçon. etc.)

L'Écolier.—Je crois toujours, en vous écoutant, apprendre du nouveau ; je n'entends que du réchauffé. Vous êtes en progrès, dites-vous ; dites donc que vous nous faites reculer de deux mille ans.

M. Lermier.—Je n'ai pu trouver quelque répit, quelque adoucissement à d'inconcevables inquiétudes que dans la loi à l'irrésistible loi qui entraîne l'humanité comme la lyre d'Orphée. (Revue, t. 7, 43.)

L'Écolier.—Et voilà encore érigée en dogme la théorie du destin, l'irrésistible loi qui entraîne l'humanité, l'absolue nécessité. Et vous osez parler de morale ! Vous débitez ces coupables niaiseries à vos élèves, et puis vous assurez qu'ils ne révoient que des leçons d'une morale irréprochable ! Et prouvez qu'il y a une différence entre le bien et le mal ; avec cette doctrine trouvez un crime et montrez un acte de vertu, si tout est l'effet d'un destin irrésistible. L'homme n'est pas libre ! M. Thiers a donc bien fait de prêcher le fatalisme à chaque page de son histoire, de répandre la plus sympathique poésie sur les buveurs de sang humain, aussi saints qu'un saint Vincent de Paul, puisqu'ils obéissaient tous à l'irrésistible loi qui entraîne l'humanité ? Nous sommes les instrumens du destin ! Les législateurs ont donc fait preuve de folie en mettant des sanctions à leurs lois, en punissant ceux qui osent les enfreindre, en récompensant ceux qui les observent ? Brûlons donc notre code pénal, car il est absurde.

M. Cousin.—Tout est marqué d'en haut en caractères immuables ; la Providence ne le permet pas seulement, elle l'ordonne. La nécessité est le caractère propre et essentiel qui partout la manifeste. (Int. à l'Hist. de la Phil., 7e, 8e et 10e leçons.)

L'Écolier.—Variante des assertions ci-dessus !... Sur ce pied, les précautions sont inutiles ; ainsi je conseille fort à leur majesté les rois, reines, et empereurs de l'Europe d'aller se promener sans voir et sans escorte ; on, si elles n'ont pas encore ce degré de confiance, de mettre au moins sans crainte la tête à la portière, verraient-elles vis-à-vis dix machines infernales dressées contre elles. Que risquent-elles ? tout est marqué d'en haut en caractères immuables. Que s'il arrivait un accident, la Providence ne l'aurait pas seulement permis, mais elle l'aurait ordonné ; or, est-il permis de se soustraire aux ordres de la Providence ? Mais non, la prudence sera toujours une vertu, et Dieu, tout en disposant toutes choses, ne le fera jamais de manière à détruire la liberté humaine. Pour M. Cousin, qui est d'un avis contraire, je voudrais qu'un portefaix entrât un jour dans sa chambre, et qu'armé d'un fouet, il le frappât sans relâche, jusqu'à ce qu'il convint qu'on est libre de ne pas le frapper.

### DEVOIRS ENVERS DIEU.

L'Écolier.—Sommes-nous obligés d'adorer et d'aimer Dieu ?

M. Quinet.—Oui ; mais on peut en faire au moins autant de sa maîtresse. Je voudrais l'adorer toi, Rachel, sans faire un pas pendant l'éternité.— Dans les premiers temps, Ahasvérus, je me faisais un sermone de t'aimer autant que Dieu ; j'ai longtemps souffert de ce combat.—Ne t'inquiète pas, ma chère âme, le véritable Dieu est en toi : tu es toutes choses, et tout ce qui n'est pas toi, n'est rien.—Autrefois tu me disais les mêmes choses, et je

trouvais cela impie ; à présent, je vois que c'était moi qui ne comprenais pas assez... Le paradis c'est toi. (Ahasvérus, 278, 284.)

L'Écolier.—Monsieur Quinet, ce n'est pas l'esprit qui vous fait mal au cœur. Qu'est-ce que la prière ?

M. Mansion.—La prière, pour moi, voit avec l'autorité de l'Eglise catholique, soit en dehors de cette autorité, c'est l'action sans le prétexte d'une extase religieuse ; on prêche la contemplation égoïste. [Le Presb. et l'Ec. Union cath., n. 83.]

L'Écolier.—Ignorant ! Est-ce que l'Eglise défend l'action ? Est-ce qu'elle ne dit pas que le travail, fait en esprit de foi, est une excellente prière ? Est-ce qu'elle n'interdit pas la contemplation, quand ces devoirs à remplir appellent ailleurs ? Est-ce que la prière n'est par elle-même une excellente action, puisqu'elle nous élève vers Dieu, nous rappelle nos obligations, et nous obtient les grâces nécessaires pour nous en faire ?

Un professeur de Nancy.—Rien d'absurde comme la prière. (Cours de Phil., 1837.)

L'Écolier.—R. mercier, adorer, aimer, demander des grâces, c'est prier. Or, nous devons tout cela à Dieu, puisqu'il est notre bienfaiteur, notre souverain, la beauté et la bonté par essence : donc rien d'absurde comme ce que vous venez de dire. Est-il permis d'honorer les reliques et les images des saints ?

M. Villemain.—Non ; car le culte des saints et des martyrs ramène parmi les peuples une sorte de polythéisme local. (Revue, t. 23, 4e. série, No. 9.)

L'Écolier.—Comment ! un grand maître ressasser ces vieilles calomnies ! Et non, Monsieur, le culte des saints ne ramène pas parmi le peuple une sorte de polythéisme ; car il sait qu'il ne faut pas les adorer, mais seulement les honorer ; qu'il ne faut pas les prier comme Dieu, mais comme intercesseurs auprès de Dieu. Adore-t-on un ministre, quand on le prie de nous obtenir une grâce ? adore-t-on la reine quand on la prie de présenter un placet au roi ?

M. Michel Chevalier.—La dévotion aux reliques et la foi aux miracles des saints sont du fétichisme idolâtre des Chinois. (Revue, 25, 5e. série, 210.)

L'Écolier.—Il paraît qu'en jetant la soutane rouge de Saint-Simon, vous ne vous êtes pas également dépouillé de ses erreurs et de ses préjugés ; je ne vous comparerai pas cependant aux Mâtter, aux Libri ; si vous étudiez la religion catholique, vous seriez, au contraire, à mon avis, un de ses habiles apologistes. En attendant rappelez-vous que les Chinois adorent les reliques de leurs ancêtres, ce qui est défendu ; au lieu que les chrétiens ne font que les respecter, ce que tout le monde doit faire ; que les Chinois s'adonnent à des superstitions ridicules, au lieu que les chrétiens ne croient qu'à près que l'Eglise les a autorisés à le faire ; que le culte des Chinois dépend du caprice de chacun, au lieu que la sagesse d'une Eglise, conduite par l'Esprit-Saint, présida toujours au culte chrétien.

Un professeur de troisième.—Tout cela est ridicule ; ce sont des facéties que ne fait guère que la canaille. [Siècle de Louis XIV, 5.]

L'Écolier.—Ce serait plus beau d'insulter le portrait de son père ; ce ne serait pas facétie de jeter au vent les cendres d'un grand homme. Mettez donc le feu au Panthéon, homme inconséquent ; mais est-ce qu'on réfute Voltaire aujourd'hui ? sourions de mépris et passons outre.

Point de culte, chose cependant si nécessaire, que vous avancez vous-même que, dans le cas où la philosophie prévaudrait, il faudrait en inventer une pour le peuple... Aveugles ! comme si le peuple pouvait respecter longtemps une chose qu'il verrait mépriser par les savants !

Point d'images, qui sont les livres des ignorants ! Point de fêtes, point de cérémonies, dont chacune rappelle une partie de la religion, donne une leçon aux fidèles, et est pour eux une consolation. Oh ! messieurs, que vous comprenez mal la nature de l'homme. De grâce, démontrez des théorèmes de géométrie ; résolvez des équations algébriques ; mais ne touchez ni à la philosophie ni à la religion ; vous gâteriez tout.

### DEVOIRS ENVERS NOS SEMBLABLES.

L'Écolier.—Sommes-nous obligés d'aimer notre prochain ?

M. Damiron.—Pour une existence étrangère, pour un être non à moi, être plein de sollicitude, d'intérêt et d'amour, est une hypothèse absurde. [Cours de Philos., t. 1, 61 et suiv. ; 2, 21 et suiv.]

L'Écolier.—La conduite d'un soldat qui meurt pour sa patrie ; d'une mère qui se précipite à travers les flammes pour sauver son enfant ; d'une sœur de charité, qui quitte sa famille pour soigner des malades que tout le monde abandonne ; d'un religieux de Saint-Bernard, qui court les montagnes de neige pour déterrer un mourant, est donc absurde ? je ne la croyais que sublime. Celui qui a dit : Aimez votre prochain comme vous-même, avait donc tort ?

M. Destuts de Tracy.—Comme aucune autorité ne saurait ici en imposer quand elle est contraire à l'évidence, je dirai naïvement que l'oubli des premières conditions de notre être se retrouve dans ce précepte tant vanté : Aimez votre prochain comme vous-même. [Elém. d'Idéologie, vantés par M. Guizot.]

L'Écolier.—Comment ce précepte peut-il être contraire à l'évidence ; puisqu'il a été tant vanté ? Comme l'autorité de M. Destuts ne saurait m'en imposer, quand elle est contraire à l'évidence, je dirai naïvement qu'il faut être maladroit d'attaquer publiquement ce que jusqu'ici on avait admiré. Quelle doit être notre conduite envers nos supérieurs ?

M. Quinet.—Nous n'avons pas de supérieurs. Quelle loi, quelle société, quelle église, quelle religion, je ne dis pas quel homme, mais quelle institution, qui ne se donne aujourd'hui pour une ombre et qu'on ne traite en ombre. (Revue, t. 1, 3<sup>e</sup> série, 367, etc.)

L'Ecolier.—Que dites-vous du droit de propriété ?

M. Ferrari.—Je n'en voudrais pas. Platon réclamait le règne des capacités, communauté des biens et la communauté des femmes, et construisait l'édifice de la république sur ces trois larges bases. Aristote, au contraire, vrai représentant du calcul égoïste et mesquin, voulait la combinaison et la confusion des intérêts, la propriété immobilière et la famille. (Extrait de Vico, 50 Univers. n. 6, 813.)

L'Ecolier.—Et voilà pourquoi le saint-simonisme, pour n'être pas mesquin et égoïste, répudiait les principes d'Aristote, ne voulant réaliser que ceux de Platon : les appointements de chaque nombre de la société seront en raison directe de son esprit ; tout sera en commun, bon gré mal gré, même les femmes, etc., etc.

M. Matur.—C'est un grand principe que la communauté des femmes. (Gnost. 231.)

L'Ecolier.—Assurément, quoi qu'en disent la théologie, la médecine, l'expérience et le bon sens. Donnez-moi un principe général pour me diriger dans les rapports avec mes semblables ?

M. Charma.—Je n'en connais pas d'autres que l'égoïsme. Au lieu de l'égoïsme qui s'avoue, nous n'avons pour nous conduire aujourd'hui, que la sympathie ou l'égoïsme qui se déguise. (Essai sur les Bases et les Développ. de la moralité, vers la fin.)

## POLITIQUE.

L'Ecolier.—Quels sont les devoirs que nous avons à remplir envers le roi qui nous gouverne ?

M. Quinet.—Aucun. Qui se figure aujourd'hui que nos rois sont des rois, et ne voit que ce sont des fantômes, qui n'ont que le visage ? Etres fantastiques s'il en fût, qui viennent je ne sais d'où... Royautés plus chimériques que les rêves d'Hoffmann.. (Revue, 3<sup>e</sup> série, t. 1, 367.)

L'Ecolier.—Monsieur Libri, réparez le scandale que vient de donner votre collègue.

M. Libri.—Il n'a pas assez dit. Les rois sont des tyrans. (Hist. des Math.)

L'Ecolier.—Et l'on dit que l'Université c'est l'Etat...qu'attaquer l'un, c'est attaquer l'autre ? Je n'en doute plus, en voyant le respect qu'inspirent pour lui les professeurs de l'Université ! Monsieur Quinet, sommes-nous obligés de garder les lois de notre pays ?

M. Quinet.—Non ; pour faire le procès aux poètes, il faudrait que le monde et les pouvoirs actuels fussent moins fantômes qu'eux. Or, quelle loi n'est pas traînée en ombre ? qui se figure que nos lois sont des lois ? (Revue, t. 1, 367, 3<sup>e</sup> série.)

L'Ecolier.—Voilà pourquoi, malgré toutes les lois positives et naturelles, vous vous obstinez à vouloir garder le plus odieux monopole. Monsieur Lerminier, quelle charte faut-il adopter ?

M. Lerminier.—Il n'en faut point. Continuer celle de 1814 est une bêtise. (Revue, etc., t. 8, 223.) Donner ce que promet celle de 1830 est une injustice.

L'Ecolier.—Les rois ne sont-ils pas, sur la terre, les représentants de Dieu, dont ils tiennent la place ?

M. Nizare.—Non ; j'attaque le christianisme de ceux qui repoussent la souveraineté du peuple. (Mélange, t. 1, 209.)

M. Lerminier.—La souveraineté du peuple est éternelle ; c'est la traduction humaine de l'omnipotence de Dieu, et la plus grande idée qui puisse avoir cours sur la terre... C'est un dogme, une religion, le seul système vrai. (Revue, 3<sup>e</sup> série, t. 1, 270, 281.)

L'Ecolier.—On trouve, messieurs, qu'il est si dangereux de parler de la souveraineté du peuple, même en comité secret... et vous le proclamez comme dogme, religion, vérité, devant des troupes d'ouvriers, de mendiants, de désœuvrés, qui ne la comprendront pas, qui l'appliqueront mal, qui en abuseront... et qui trompés par vos raisonnements, regarderont comme un devoir l'assassinat d'un roi !... Eh ! nous en avons vu passer des scélérats de cette sorte depuis quelques années. depuis que le peuple est souverain, ou plutôt depuis qu'on le lui a fait accroire !... J'invite M. le préfet de police à emprisonner de tels professeurs.

M. Cousin.—Il y a pour le dernier des Brutus, au fond de mon cœur, une invincible tendresse, et j'éprouve pour Marat la plus tendre sympathie. (Divers journaux.)

L'Ecolier.—Sire, si jamais votre majesté honore d'un regard ces quelques lignes, qu'elle daigne se rappeler, aussi bien que vos ministres et les membres de nos chambres législatives, qu'à chaque instant il peut sortir des écoles des Lerminier, des Michelet, des Libri, et de tant d'autres de nouveaux Fieschi, des Meunier, des Alibaud, prêts à creuser un abîme dont le temps seul pourrait nous apprendre la profondeur !...

A continuer.

## BULLETIN.

Attaques contre la religion.—Nouvelles diverses.

Une caisse de livres a été trouvée dans les rues de cette ville. Les propriétaires la retrouveront en s'adressant à notre bureau.

Pour peu qu'on y ait fait attention en lisant l'histoire, on a dû remarquer, depuis la naissance du protestantisme, mais surtout depuis celle du philosphisme des Voltaire, des Rousseau et de leurs adeptes, une telle licence, une telle indépendance et une telle insubordination dans la plupart des écrits des libéraux démagogues, que toute justice, et toute raison se trouvent détruites. Il ne reste que ce principe générateur de tout désordre et destructeur de toute sécurité : La raison du plus fort est toujours la meilleure. Sans doute que le bon Lafontaine était bien loin de croire, lorsqu'il écrivait cette ironie, qu'il viendrait un jour, et ce avant longtemps, où cette maxime anti-rationnelle, anti-chrétienne et anti-sociale serait invoquée et proclamée comme légitime et justifiable. C'est pourtant ce que nous voyons publié de nos jours, avec une certaine complaisance, et sans doute comme un effort de génie et de liberté. Pour qu'on ne nous accuse pas d'outrer les choses, nous nous contenterons de rapporter le tout petit article suivant, que nous lisons dans la semaine dernière sur un journal de cette ville, dans un extrait d'une correspondance du *Courrier des Etats-Unis*. Nos lecteurs pourront y découvrir, sans peine, toute l'iniquité que nous signalons. Voici les lignes :

« Que feront les patriotes italiens ? Les avis sont différents : les uns leur disent qu'il faut attendre, les autres qu'il faut frapper dès maintenant. Distinguons : les hommes de la *jeune Italie* ne sauraient trop attentivement étudier les proportions de leurs ressources, en nombre, en armées, en argent, les chances qu'ils ont de triompher de leurs ennemis au dehors et au dedans. Si ces chances leur paraissent suffisantes, qu'ils se lèvent, qu'ils poussent le cri de liberté et que de l'Etna jusqu'aux Tésin les descendants des plébéiens, si fiers de la Rome antique, courent aux armes et immolent leurs oppresseurs. Mais si le succès ne semble pas couronner leur entreprise, qu'ils attendent et ne répandent pas inutilement leur sang, qui sera précieux un jour. L'Europe attend, l'Europe sait que le nœud gordien de la politique sera tranché, parce qu'il ne peut être dénoué. L'Europe sait qu'une lutte à mort est engagée entre l'absolutisme et les peuples. Mais l'heure où la trêve expirera n'est pas encore sonnée, et nul ne sait quand elle sonnera. On sait seulement que cela ne peut plus beaucoup tarder. Il faut donc attendre, espérer, et se tenir prêt. »

On va sans doute nous répondre qu'il n'y a rien là qui puisse nous allarmer, que la correspondance d'où est tiré ce passage est la production d'un de ces jeunes démagogues français qui n'ont ni foi ni loi, et dont la doctrine est si révoltante, qu'elle ne peut plus faire fortune dans le siècle où nous vivons et qu'elle porte maintenant son antidote avec elle... Nous voudrions pouvoir nous répondre avec conviction : oui, c'est vrai, c'est un fantôme que nous combattons. Mais malheureusement l'avidité avec laquelle on saisit, on recueille et on choisit, dans certain coin, tout ce qu'on peut déterrer de révolutionnaire, surtout quand on a eu soin avant de faire figurer N. S. P. le Pape, Grégoire XVI, vieillard de près de quatre-vingts ans, aussi doux que vertueux, en tyran sans grandeur, doit nous faire assez connaître les goûts et les inclinations des compilateurs. D'ailleurs il faut se rappeler encore que ce n'est pas sans vérité que Lafontaine a dit :

Chacun a son défaut où toujours il revient,  
Honte ni peur n'y remédie.

Mais examinons un instant où se trouve l'intolérance, l'inconséquence et la tyrannie. Voyons si c'est en France ou en Italie. M. le correspondant du *Courrier des Etats-Unis* s'indigne de la tyrannie du Pape. Mais remarquez qu'il n'en cite aucun trait, et avec raison, car son gouvernement est sans contredit le plus paternel qui soit au monde, et cela de l'aveu de ses ennemis mêmes. Mais nous croyons comprendre ce qui tourmente le plus M. le correspondant, c'est que le Pape fait la guerre aux doctrines impies et anti-chrétiennes ; qu'il maintient cette maudite inquisition qui vous bâillonne les écrivains athées, sceptiques et anti-catholiques ; n'est-ce pas là la tyrannie la plus infernale qu'on puisse imaginer ? Il faut pourtant convenir que cette détestable inquisition laisse à chacun le libre exercice de sa religion, qu'il y a même un quartier de la ville de Rome, voire sous les yeux du pape, entièrement abandonné aux Juifs et où ils sont non seulement tolérés avec leur culte mosaïque, mais même protégés. Il n'y a que les dogmatiseurs impies, immoraux et anti-chrétiens qui soient inquiétés et réduits au silence. Mais n'est-ce pas déjà trop pour faire courir aux armes et immoler les oppresseurs ?

Il nous semble à nous qu'il n'y a pas là de quoi tant crier à la tyrannie et à l'intolérance. Mais voyons maintenant le libéralisme, la générosité et la tolérance de notre démagogue. Savez-vous ce qui le fait pâmer de joie et de délices, et où il trouve le comble de l'indépendance et de la liberté ?

C'est surtout en France, depuis 93 jusqu'à l'empire, c'est-à-dire durant le règne de la terreur et de la guillotine! On doit comprendre maintenant pourquoi le Pape n'est regardé que comme un *tyran sans grandeur* par M. le correspondant du *Courrier des Etats-Unis*. Après ce premier échantillon, il passe à la révolution de 1830 et à Louis Philippe. On pense bien que cette révolution surtout est encore pour lui un doux souvenir et l'époque d'une glorieuse victoire remportée par la liberté sur la tyrannie. Il n'a qu'un chagrin, mais qui le naïve de douleur, après la mission civilisatrice et libérale que la France s'est donnée surtout dans les glorieuses journées de juillet: c'est de voir son gouvernement si libéral se mettre à la remorque des autres puissances au lieu d'intervenir moralement et demander d'une façon plus nette, ce qu'il a déjà demandé au pape, des concessions pour ses administrés et de porter les mêmes réclamations au roi de Naples. Eh bien, veut-on connaître la tolérance de ce gouvernement régénérateur! Depuis 1830, la presse n'a payé que 1,500,500 fr. d'amende, il n'y a eu que 185 ans de prison pour ses gérans et ses éditeurs, et aujourd'hui il n'y en a que 27 en prison! Voilà ce que c'est que la tolérance et la liberté suivant M. le correspondant et consorts. Mais nous entendons tous ces libéraux à la mode, nous répondre; quoi! vous trouvez mauvais qu'on réprime les perturbateurs de l'ordre public, les diffamateurs et les destructeurs de l'administration civile, les approbateurs et fauteurs du crime de lèse-majesté?—Non, certes, mais ce qui nous étonne c'est de voir l'inconséquence de nos prôneurs de liberté. Quoi! pouvons-nous répondre, il est bon, il est juste, il est nécessaire de faire respecter l'autorité des démagogues, parce qu'ils ont sans cesse les mots *liberté! égalité!* à la bouche, et néanmoins l'égoïsme, la tyrannie et le despotisme dans le cœur; et ceux qui maintiendront le bon ordre et la paix par conscience et par religion seront des monstres et des tyrans? Depuis quand donc le crime de lèse-divinité est-il moins grand que celui de lèse-majesté? N'est-il pas reconnu aujourd'hui, par ses ennemis mêmes, que le catholicisme est le boulevard des libertés du peuple, le premier-propagateur et l'âme de la socialité? Mais tel est le fanatisme de la jalousie, de l'égoïsme et de l'ambition; il aveugle au point de ne pouvoir remarquer une *poultre dans son œil*, tandis qu'il est d'une clairesvoyance indécible dans tout ce qui peut contrarier ses goûts. N'oublions pas que cet esprit est partout le même.

Nous avons encore remarqué dans un journal de cette ville une phrase qui, sous un aspect spécieux, n'est pas moins subversif du catholicisme que le principe de la raison du plus fort, etc., ne l'est de toute justice et de toute autorité. Mais ici encore ceux qui demandent cette liberté de conscience, parlent d'une façon et agissent de l'autre. Voici le grand souhait de notre contemporain, il veut qu'on laisse *le peuple servir Dieu chacun à sa façon*. Sans entrer aujourd'hui dans le détail des jolies conséquences qui pourraient découler de cette large tolérance religieuse, nous prions notre confrère de ne point se contredire par la suite, comme il le fait dans le même numéro par rapport au catholicisme et surtout au culte que les catholiques rendent à la Ste. Vierge. Nous, si nous ne pouvons admettre la même tolérance de principe, au moins nous sommes conséquens avec nous-mêmes. Car il est évident que si, pour être catholique, il faut croire l'Eglise infaillible, dépositaire de la foi chrétienne, la gardienne de la morale, que les dogmes qu'elle nous enseigne de la part de Dieu, sont révélés et absolument nécessaires au salut, il est évident, disons-nous, que tout catholique par principe, par conviction et par charité même doit tendre à insinuer, à propager sa doctrine et chercher à la maintenir. Etant convaincu de sa vérité et de sa nécessité, il y aurait contradiction et inconséquence de sa part d'admettre une égale tolérance pour toutes les cultes. Car la vérité et le mensonge ne doivent pas être également tolérés. Une chose ne peut être vraie et fautive, bonne et mauvaise toute à la fois. Mais quand on admet que chacun doit avoir la liberté de servir Dieu à sa façon, nous ne voyons pas comment on peut, sans se contredire, chercher sans cesse l'occasion de nous attaquer et nous faire la guerre pour notre religion. Nous espérons que cette fois du moins, les catholiques ne seront pas exceptés de la liberté accordée à chacun de servir Dieu à sa façon et que nos fidèles ne seront plus tentés à ce sujet.

Les directeurs de l'Hôpital anglais viennent d'acquiescer un don de £50 fait par MM. du Séminaire de Montréal dont les mains sont toujours ouvertes à l'indigence et à toutes les bonnes œuvres.

La nomination de M. Heggison comme secrétaire civil de la Province a été approuvée par le parlement impérial.

La *Gazette de Montréal* dit que le colonel Prince vient d'être nommé commissaire des banqueroutes pour le district de l'Ouest dans le Haut-Canada. Cette nomination va encore amener, sans doute, une nouvelle élection.

La corporation de Montréal, après avoir longtemps délibéré sur divers plans de marché présentés au concours par différents architectes, s'est enfin décidée en faveur de celui de M. Footner.

Le *Morning Courier* rapporte qu'une hôtellerie du nom de Missisquoi a été consumée par le feu avec toutes ses dépendances et quatorze chevaux appartenant à la cavalerie du capitaine Ermatinger, le 6 du courant.

Nous trouvons dans les journaux anglais des détails bien allégeans sur une émeute considérable qui a eu lieu à Philadelphie, la semaine dernière, entre les *Natifs Américains* et les Irlandais Catholiques. Comme le proverbe dit: *qui n'entend qu'un parti, n'entend rien*, nous croyons devoir attendre, avant d'en faire retomber le blâme sur qui que ce soit. C'est pourquoi nous nous contenterons aujourd'hui de donner le résumé des pertes et des malheurs qui en ont été la suite.

Deux églises catholiques et environ 20 maisons, y comprise la halle du marché, devinrent la proie des flammes. L'église catholique de St. Michel et la maison d'école des demoiselles, brûlées durant les troubles, ont coûté de trente-cinq à quarante mille piastres, et l'église de St. Augustin environ trente mille. Pas moins de deux cents familles ont été contraintes de quitter leurs demeures. C'était un spectacle déchirant de voir des maris avec leurs femmes et souvent six ou sept enfans parcourant les rues avec crainte, cherchant un refuge qu'ils ne savaient où prendre, emportant avec eux de petits paquets de hardes, derniers restes de leur fortune.

On craignait aussi beaucoup que d'autres églises catholiques ne subissent le même sort que les deux autres; c'est pour quoi on avait placé des soldats dans les environs, afin de les préserver.

On estime le nombre des morts à huit et ceux des blessés à environ 25.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—On écrit de Rome à l'*Univers* :—

«Plusieurs journaux français ont donné des détails forts inexacts sur la princesse Constance Bonaparte et sur les projets qu'elle a conçus pour le bien de la religion. Cette princesse n'a pas vingt-quatre ans, mais dix-huit; elle n'a pas fini son noviciat, elle l'a commencé depuis deux mois seulement; elle ne va pas faire une fondation à Varsovie, mais dans une petite ville voisine. Il n'est pas question d'apporter des modifications importantes à l'ordre religieux où la princesse doit entrer. Mme. Constance Bonaparte est, en effet, très remarquable par son esprit et sa capacité, mais elle est loin de vouloir dominer, et une douceur admirable de caractère a remplacé l'impétuosité qu'on remarquait chez elle dans sa jeunesse»

FRANCE.

—Le 17 mars, à neuf heures du matin, a eu lieu, dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, la cérémonie du sacre de Mgr. Debelay, évêque de Troyes. Une grande pompe y a présidé, et une foule de notabilités civiles y assistaient. On remarquait, entre autres, M. Sautet, président de la chambre des Députés; M. le baron Girod (de l'Ain), pair de France, MM. Baude et Lachêze, députés de la Loire; MM. Armond, de Mesgrigny, Demeufre, députés de l'Aube, et plusieurs autres personnages de distinction. Le procureur du roi de l'arrondissement de Nantua, M. Servan de Sugny, était venu pour rendre hommage à la juste élévation de l'ancien curé de la ville où il exerce ses fonctions.

—Ces simples paroles des Prélats de la province de Lyon: *Les Evêques refuseraient tout concours ecclésiastique à un système qui serait directement et universellement dirigé contre l'Eglise*, tourmentent le *Journal des Débats*. Il ne sait pas ce que cela veut dire; il cherche les diverses hypothèses dans lesquelles l'Eglise peut refuser son concours au système; il se demande si le Roi et les Chambres seront ex-communiés? Si l'Eglise refuse de baptiser ou de marier les princes de la famille royale? Si les membres des deux Chambres et des principaux corps de l'Etat seront, eux et leurs familles, exclus de toute participation aux sacrements? Si les Evêques refuseront au chef du Gouvernement le serment d'obéissance et de fidélité? Si l'on ne récitera plus la prière: *Domine salvum fac regem*? Si les Evêques refuseront les prières publiques ordonnées par le Gouvernement? Aucune de ces réponses ne satisfait le digne journal; il jette sa plume aux chiens, et nous prie de lui donner le mot de l'énigme.

Que le *Journal des Débats* cherche encore, il trouvera, peut-être.... Les gouvernements oppresseurs de la conscience et de la religion se sont toujours demandés ce que pouvait contre eux une puissance purement spiri-

tuelle, dont la prière et la parole sont les seuls armes. Ils ont toujours fini par l'apprendre.

— On nous écrit d'Antibes :

Le lundi, 18 mars, toute la population d'Antibes, la garnison comprise était en grand émoi; une nombreuse assemblée envahissait l'église paroissiale; que se passait-il donc d'extraordinaire? Un jeune homme, bachelier ès-lettres, nouveau soldat au 33e. de ligne, allait répudier les doctrines de Calvin et embrasser la foi catholique. La veille, il avait écrit à son commandant :

“ Mon commandant, né de parents protestants, j'ai vu plusieurs membres de ma famille faire abjuration de la religion pour entrer dans la religion catholique : sentant, comme eux, le vide de ma croyance, après avoir réfléchi et étudié longtemps, agissant par une pure conviction, je me décide à embrasser la religion catholique, apostolique et romaine. ”

Monseigneur le commandant, né dans cette Bretagne où les cœurs sont aussi religieux que braves, s'est fait un plaisir de lui servir de parrain : son épouse était marraine.

Le jeune soldat, plus que suffisamment instruit par M. le prédicateur de la station du carême, a été présenté à M. Tachou, chanoine, curé d'Antibes, qui, d'après les permissions accordées par le vénérable Evêque de Fréjus, lui a administré solennellement le baptême au milieu d'un peuple avide et transporté de joie.

Le lendemain, 19, jour de la fête de saint Joseph, le nouveau converti a eu le bonheur de faire sa première communion dans la chapelle des religieuses Trinitaires. Les sous-officiers des deux régiments en garnison à Antibes l'avaient accompagné aux fonts baptismaux : ils sont aussi venus s'édifier de vos recueils et partager le bonheur de leur camarade.

#### ANGLETERRE.

— A Blackbrooke près de Ste. Hélène dans le Lancashire, le 25 mars, jour de l'Incarnation de Notre-Dame, Mgr. Briggs a posé, avec toutes les cérémonies épiscopales, et en présence de Mgr. Shaspley, coadjuteur du district, la première pierre d'une magnifique et grande église, dédiée à la bienheureuse Mère de Dieu.

— La Conférence d'histoire de l'Université de Cambridge a délibéré, le 12 mars, sur la question de la dissolution des monastères en Angleterre. Après trois jours de discussion, la Conférence, exclusivement composée d'anglicans et de gradués de l'Université qui se destinent au ministère de l'église anglicane, a pris, à la majorité de 88 voix contre 60, un arrêté conçu en ces termes :

“ La suppression des monastères, par Henri VIII, a été un cruel malheur pour le pays, et les circonstances actuelles exigent impérieusement le rétablissement d'institutions analogues parmi nous. ”

Qu'en disent MM. Lambert, Dupin, et Villemain? Ils nous prouveront que ces anglicans sont des jésuites.

— Lord Camoys, pair d'Angleterre, a présenté le 13 mars, à la reine Victoria, au milieu de sa Cour et en audience solennelle, la pétition des catholiques du royaume qui se plaignaient des récusations exercées contre les jurés catholiques par le ministère public dans les procès politiques.

Cette pétition formait un rouleau de cinq cent cinquante-huit pieds de long, et était revêtue d'environ cinquante mille signatures.

Le jury est une garantie précieuse de la liberté; mais qu'est-ce que le jury auprès de la liberté d'enseignement? et que ne seraient-ils que les catholiques anglais s'ils étaient, comme nous, privés de la faculté d'élever leurs enfants à leur gré et de se consacrer à Dieu selon les conseils évangéliques?

De toutes parts des exemples d'énergie et de courage nous sont donnés par les catholiques étrangers. Il est impossible que les catholiques de France restent plus longtemps dans la torpeur où leurs ennemis voudraient les enchaîner à jamais.

#### NOUVELLE-ORLÉANS.

*Synode Diocésain.*—Dimanche dernier, 21 courant, a eu lieu dans l'église de l'Evêché, l'ouverture et la première session du Synode diocésain, qui avait été solennellement annoncé dans toutes les paroisses. Une foule nombreuse se pressait pour assister à cette imposante cérémonie. Mgr Blanc a célébré pontificalement la Messe du Saint-Esprit. Tous les Prêtres de la ville, sans exception, et tous les Prêtres des campagnes qui avaient pu quitter leurs paroisses s'étaient fait un devoir de répondre à l'appel du premier Pasteur du Diocèse. Après la messe l'ouverture du Synode s'est faite avec toutes les cérémonies prescrites. Les officiers du Synode ont été solennellement proclamés, savoir: MM. Rousselon, Notaire du Synode, Miné, Procureur du Clergé, Maenhaut et Dupuy, Secrétaires, Percé, Promoteur, Caretta et d'Haw, Maitres des cérémonies, Priour et Paschal, Chantres. Dans le cours des cérémonies, au moment prescrit, le Révd. Père Thébaud, Jésuite du collège de Ste-Marie, au Kentucky, et prédicateur de la retraite, a adressé au peuple, dans un style choisi, un discours fort bien pensé sur l'excellence du sacerdoce. La formule de la profession de foi ayant été lue par l'archidiaire, tous les prêtres qui faisaient partie du Synode l'ont renouvelée entre les mains de l'Evêque. La cérémonie qui a été suivie par les Fidèles avec un recueillement soutenu a été terminée par une allocution adressée au peuple par l'Evêque, et par la bénédiction pontificale. Commencée à neuf heures et demie, cette cérémonie n'a fini qu'à une heure et quart.

La session qui n'avait été que suspendue, a été reprise à trois heures après midi. L'Evêque a fait faire par les Secrétaires lecture des décrets des quatre premiers conciles provinciaux de Baltimore qui ont été ainsi publiquement

promulgués. Cette promulgation terminée, à cinq heures Monseigneur a donné la bénédiction du Saint-Sacrement au Clergé et à un nombreux concours de Fidèles. Quarante-un Prêtres étaient présents à cette première session.

En terminant cette première session, Monseigneur a fait annoncer que la seconde session publique aurait lieu samedi prochain 27 avril, à sept heures et demie du matin. Elle commencera par la célébration d'une messe solennelle pour les membres défunts du Clergé; il y aura sermon. La troisième et dernière session publique aura lieu lundi prochain, 29 avril, également à sept heures et demie du matin. Les Fidèles continueront de prier afin d'attirer les grâces du ciel sur cette assemblée dont les résultats, nous l'espérons, seront l'accroissement et l'affermissement de la Religion dans la Louisiane.

*Retraite Ecclésiastique.*—La retraite ecclésiastique, ouverte dimanche soir, a continué toute la semaine, et s'est terminée le samedi, au matin. Les exercices ont été donnés par le père Thébaud, Jésuite du Collège de Ste-Marie, au Kentucky. Ils ont été suivis par presque tous les ecclésiastiques qui avaient assisté à la première session du Synode, à l'exception de quelques uns qui ayant déjà fait leur retraite, ont remplacé pour leurs fonctions indispensables du ministère en cette ville, ceux qui faisaient leur retraite.

*Ordination.*—Le 18 avril, à la messe de neuf heures, Monseigneur conféra les ordres mineurs à M. A. Rouquette et à M. Félix Dicharry. Il y eut sermon.

*Propagateur Catholique.*

## NOUVELLES POLITIQUES.

### CANADA.

*Association de la Délivrance.*—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance, accuse la réception des sommes suivantes :

Paroisse de St. Barnabé, Comté de Richelieu, par M. Jos. Bernier £1 10 8.

L'Aurore du 9, après avoir rappelé les irrégularités qui ont eu lieu lors de la résignation du dernier ministère, tant de la part des ex-ministres que de la chambre et du document du gouverneur lui-même, finit par ces réflexions qui nous paraissent mériter une attention toute particulière :

Telles sont pourtant les fautes dont les meneurs prétendent que le pays doit se rendre responsable avec les ex-ministres; tous les citoyens doivent se réunir pour soutenir, si l'un doit les croire, contre ce qui se trouve d'hommes les plus profondément versés dans la connaissance du droit constitutionnel, et de l'usage parlementaire; surtout contre l'opinion prononcée des législatures des Provinces voisines; lutter contre les ministres, en dernière analyse contre le parlement d'Angleterre lui-même; et tout cela pour culbuter M. Viger d'un côté, de l'autre forcer le gouverneur à ré-installer M. Lafontaine!!!

Pour la conduite du gouverneur envisagée sous le second des rapports qu'on vient d'indiquer, remarquons d'abord que M. Viger dans la Chambre, au lieu de la flatter, s'est formellement prononcé sur ce qu'il voyait d'irrégularité dans le document même qu'elle l'a prié de lui communiquer; comme il a soutenu de même qu'elle ne devrait pas le requérir.

Il a, dans l'ouvrage publié pour sa défense, présenté le gouvernement responsable sous des points de vue plus favorables aux libertés publiques qu'on ne l'a fait dans l'adresse contradictoire votée par la Chambre sous l'influence et la direction des ci-devant ministres. Le gouverneur ne l'a pas moins choisi pour en faire le Président du Conseil.

Leurs partisans comme eux-mêmes ont prétendu voir du danger pour le système du gouvernement responsable dans les réponses du gouverneur lorsqu'il invoque les principes de l'indépendance dans l'exercice des fonctions qui se rattachent à la prérogative de la Couronne telle que les lois la reconnaissent; tandis que celui qui qualifie de son ministre invoque la pratique et ces faits qui deviennent aussi des doctrines par rapport à cet objet; qu'enfin le premier comme le second s'appuient formellement sur les résolutions de la Chambre d'Assemblée de l'année 1811 sur lesquelles toutes les branches de la législature se sont trouvées d'accord.

Il a cru devoir user de ménagements pour mettre le public à même, en faisant de sages réflexions, de revenir à des notions justes au sujet du système du gouvernement qu'il reconnaît lui-même formellement comme le seul convenable à la province. Ils l'ont dénoncé comme entraîné par le désir d'exercer le pouvoir arbitraire; ils l'ont comparé même à celui de ses prédécesseurs qui cassa le Parlement qui lui résistait pour se donner les moyens d'obtenir la majorité des voix dans la Chambre au moyen de nouvelles élections, fruits de la corruption la plus dégradante. Ils ont même été jusqu'à tenter de lui faire un crime de n'avoir pas cassé le Parlement Provincial!

Il a donné l'ordre de discontinuer des poursuites criminelles intentées pour haute trahison contre un nombre de nos compatriotes, entr'autres contre un de ceux qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer comme l'honneur de son pays par ses talents comme ses lumières.

Avec quelle célérité la nouvelle du pardon de ceux qui se trouvaient bannis dans l'extrémité de l'autre hémisphère a suivi les démarches faites auprès de lui pour l'obtenir, et porter le baume de la consolation dans le cœur d'enfants, de femmes privées de leurs pères, ou de leurs époux dont les larmes de la douleur ont cessé de couler pour être remplacées par celles de la joie de l'espérance de les revoir bientôt sur le sol natal.

Il a contribué d'une manière généreuse aux dépenses nécessaires pour hâter le retour et mêler quelque douceur à l'amertume des privations qu'ils ne peuvent manquer d'éprouver dans le cours d'une navigation longue et pénible. Quel prix, les sentiments de bienveillance qu'il a témoigné pour nos malheureux compatriotes, ajoutés à cet acte de générosité.

Des fautes d'anciennes erreurs de l'Exécutif avaient privé cette jeunesse, la gloire et l'honneur de notre pays, des terres promises comme le témoignage de son courage et de sa fidélité, lorsque le repoussai l'ennemi de nos frontières pendant les dernières guerres avec les Etats-Unis. Le gouverneur a saisi l'occasion de lui rendre justice. Sous ses auspices elle l'obtiendra.

Tel est le gouverneur accusé dans l'un de nos journaux, soutenu même par ses bienfaits, de mensonge et de mauvaise foi, sous le nom d'un soi-disant Rédacteur lorsqu'il n'avait pas lui-même de ministres. Cette lâche assertion s'est répétée sous diverses formes; elle a retenti dans toute la province portée par ceux qui prétendent soutenir le gouvernement responsable, dont le principe est de mettre celui qui représente la Couronne en dehors de toute lutte parlementaire.

Il n'y avait guère possible d'espérer de voir le siège du gouvernement placé dans notre partie des deux provinces unies, sans quelque chose de plus que le simple aveu du gouverneur, sans quelques démarches actives de sa part auprès du gouvernement d'Angleterre.

terre. Il semble que les citoyens de Montréal en particulier dussent être pénétrés d'un sentiment bien différent de celui de la haine pour l'auteur d'une mesure qui a tourné à leur avantage d'une manière si spéciale.

Ils ont requis jusqu'au secours des journaliers du Canal de Lachine pour faire élire au moyen de la violence celui qui demandait leurs suffrages à titre d'approuvateur de la conduite plus qu'étrange des ministres. Comme si quelque chose de plus que l'erreur et la violation de leur devoir envers le gouvernement qu'il représente étaient des actes vertueux de patriotisme qui dussent leur faire oublier les lois de la reconnaissance et violer celles de la justice.

Que dire en songeant qu'il n'est question maintenant que de forcer le gouverneur à se défaire de M. Viger pour rétablir celui qu'on lui donne pour rival.

Encore une fois, comme on l'a fait remarquer dans la défense de M. Viger, l'oubli des plus solennelles obligations, du plus saint des devoirs ne peuvent pas plus que l'erreur servir de base aux libertés publiques; les peuples ne peuvent les conserver que par la justice; l'oubli de ces règles leur fait perdre leur importance, la force morale; ils reforcent des chaînes; l'habitude de l'immoralité les façonne à la servitude.

—Il paraît que l'opération à la joue de Son Excellence, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, prenait sa source dans une vision fantastique, dont un éliteur de cette ville avait subi la trompeuse influence. Voici ce qu'en dit l'*Aurore* de samedi :

« Le *Times* a commencé par publier une incongruité qui a été répétée par tous les autres journaux en disant que le Dr. Pollock avait opéré la partie cancéreuse de la joue de Son Excellence, en faisant une très belle description de sa façon. Nous voyons par des lettres de Kingston qu'il n'y a rien eu de tout cela, et que le Dr. Pollock a entrepris de guérir son illustre patient autrement que par le scalpel, le Dr. étant d'avis qu'il n'y a heureusement rien de cancéreux dans la plaie dont il a entrepris la cure par la cautérisation et le caustique.

« Nous nous réjouissons d'apprendre que Son Excellence n'a pas été obligée de déployer tout l'héroïsme que lui a prêté le *Times* pendant la prétendue opération, et qu'il n'y a pas plus de cancer dans le visage de notre bienveillant gouverneur qu'il n'y a eu d'agonie dans les souffrances dont le *Times* a fait une si pathétique description. »

**Accident déplorable.**—On nous écrit de Sainte-Anne des Plaines :

« Le premier de ce mois eut lieu, dans cette paroisse, au milieu de la nuit, un sinistre incendie qui consuma entièrement la maison d'un cultivateur Giles Lauzon. On ne s'aperçut du feu que lorsque déjà tout le toit était embrasé : la famille n'eut que le temps de se précipiter hors de la maison. La pauvre mère, dans son trouble et sa désolation, remerciait Dieu d'avoir eu le courage de sauver tous ses enfants, mais bientôt des cris plaintifs viennent déchirer son cœur : Une petite fille de près de 2 ans évanouie restée au milieu des flammes. Les hommes courageux se précipitent vers la porte pour voler à son secours, mais les flammes les repoussent. Le toit tout embrasé écrase et ensevelit cette pauvre enfant sous les yeux de sa mère ! »

**Incendie.**—Nous regrettons d'apprendre que la propriété de M. Clarke, à la montagne, Côte St. Catherine, a passé au feu dans la nuit de dimanche à lundi, et qu'on n'a pu arracher à l'élément destructeur qu'une légère portion du mobilier. Nous ignorons comment origina l'incendie. La maison était assurée pour £750 et le mobilier pour £900.

—Nous apprenons que les grandes entreprises de notre respectable compatriote M. Frs Buteau, à Malane, viennent de recevoir un échec qui doit être d'autant plus sensible à ce monsieur, que les espérances qu'il avait conçues semblaient sur le point de se réaliser. Le superbe moulin à scier qu'il avait fait construire, les chaussées, dales, etc., tout a été enlevé par la violence des eaux ce printemps, et l'espace d'une seule heure a suffi pour la destruction des travaux qui lui ont coûté si cher, et qu'il espérait devoir le dédommager des cruelles pertes qu'il a essuyées pendant les dernières années. Espérons pourtant que son esprit ferme et entreprenant, joint à la coopération de ses amis, saura le tirer du mauvais pas où la fortune vient de le jeter.

*Artisan.*

—On écrit de Ste. Marie de la Beauce, au *Journal de Québec* :

« Un nommé Blouin de ce village a tué son père, vous ignorez sous quelles circonstances. Le père et le fils se faisaient de la cldture; le père tenait un piquet et le fils le frappait avec une massue pour l'enfoncer en terre, mais la massue lui échappa et frappa au front, puis à l'estomac; le père qui n'a survécu que quelques jours à ce coup. Il a pu recevoir les secours de la religion. »

#### NOUVEAU-BRUNSWICK.

**La lèpre.**—Son Excellence le gouverneur du Nouveau-Brunswick a nommé, conformément à un acte de la législature provinciale du 13 avril 1844, une commission composée de l'honorable J. Cunard, du révérend F. X. Lafrance, du docteur Alexander Rankin, George Kerr et Charles J. Peters fils, qui doit former, pour les comtés de Northumberland et de Gloucester, un bureau de santé chargé d'empêcher la diffusion de la maladie désignée sous le nom de lèpre qui existe maintenant dans ces comtés.

Le même acte pourvoit à l'établissement d'un lazaret ou léproserie dans le district infecté de la lèpre, et dans toute autre partie de la province où elle pourrait se manifester; il autorise les commissaires à pénétrer de force dans les maisons et à faire enlever et transporter au lazaret tout individu qui est ou qui pourrait être atteint de la lèpre; toute personne qui s'opposerait à l'exécution de leurs ordres est passible d'une amende de £5 à 50.

Un lazaret vient d'être établi dans l'île Sheldrake, près de Miramichi.

#### ITALIE.

—Quelques désordres ont eu lieu dans la Calabre citérieure. Une troupe de soixante à quatre-vingts individus armés s'est portée sur la ville de Co-

senza, qui, bien qu'étant un chef-lieu de province, n'avait pour toute garnison qu'un officier et quinze hommes. Pendant que l'intendant de la ville faisait mettre la garde urbaine sous les armes, cette petite troupe tint tête aux révoltés, et, dans la lutte qui s'engagea, quatre gendarmes et l'officier commandant, qui était le fils du célèbre métaphysicien Loren Galuppi, furent tués. Néanmoins, les insurgés, après avoir perdu quatre hommes, se débarrassèrent et prirent la fuite devant la milice, qui arrivait aux cris de *Vive le Roi!*

Des désordres de même nature ont éclaté en même temps sur plusieurs autres points, entre autres à San Giovanni, dans la même province, où un juge de paix a été tué. La cour de Naples a reçu le 16, à Carte, la nouvelle des événements de Cosenza. Des troupes ont été expédiées immédiatement pour cette ville, où elles ont trouvé l'ordre complètement rétabli.

La nouvelle des troubles de Cosenza n'a produit que peu d'effet. Parmi les personnes arrêtées on compte deux neveux du général Pepe; un avocat, M. Rozelli, qui occupait des fonctions publiques; un fils du baron Poëric, et quelques autres citoyens marquants. Le marquis del Caretto, ministre de la police, qui était dans les Abruzzes quand le mouvement de Cosenza a éclaté, est revenu sur-le-champ à Naples.

Les événements arrivés récemment dans les Etats romains avaient déjà attiré l'attention sur les associations secrètes. Il avait même été dit qu'un mouvement général avait été concerté pour le mois d'avril, et c'est peut-être ce projet dont il faut voir dans les troubles de Cosenza, un avortement anticipé.

#### ANGLETERRE.

—La *Revue britannique* rapporte le fait suivant :

« On se laisse condamner en France à 500 fr. d'amende pour ne pas être juré; mais il s'est trouvé à Londres un simple industriel, un libraire, M. Th. Teeg, qui s'est laissé condamner à 400 livres sterling (10,000 fr.) plutôt que d'exercer les fonctions de shériff. On ne peut pas pousser plus loin l'abnégation de toute ambition administrative. Le shériff en Angleterre!... mais c'est comme un préfet en France. (Et il y a, dit-on, plus de mille demandes de sous-préfectures dans les bureaux du ministre de l'intérieur!) Le shériff est le bras droit du pouvoir exécutif. Le seul inconvénient de ses fonctions, c'est que s'il ne se trouvait personne pour prendre un condamné, comme il faut que la loi soit exécutée, le shériff serait tenu de le prendre lui-même. Quoiqu'il en soit des avantages réels et des accidents probables de la place de shériff, M. Th. Teeg, désigné pour la remplir, l'a refusée de si bon cœur, qu'ayant appris que son amende était consacrée à doter une école, il a généreusement ajouté 100 guinées de plus aux 400 pour qu'une école fût plus digne de lui, et en sa qualité de libraire, il a même voulu faire cadeau à ses futurs élèves d'une bibliothèque choisie. »

#### AMÉRIQUE.

—Extrait d'une lettre de la Louisiane en date du 3 courant :

« Les fièvres, l'année dernière, ont fait un ravage affreux dans les environs du Pont-Breau. Plus de 50 personnes tant étrangères que créoles de tout sexe et de tout âge (parmi la population blanche bien entendu), succombèrent. »

« Il a fait une chaleur d'été tout l'hiver dernier, je n'ai brûlé qu'une corde de bois, cet hiver, pendant que j'en brûlais 5 à 6 les hivers précédents. Le thermomètre s'est maintenu de 70 à 75 de Farenheit à l'ombre. Quel contraste avec le Bas-Canada, où il est tombé jusqu'à 40 au dessous de zéro. Les jardins n'ont cessé de rapporter. Nous mangeons des petits pois, des haricots, de la laitue, enfin de toutes les plantes potagères depuis plus de deux mois. Le gibier et le poisson abondent. »

**Troubles dans l'Oregon.**—Un journal de St. Louis [Missouri] dit que, d'après des lettres du mois d'octobre dernier, la colonie américaine était menacée d'une guerre de sauvages par une coalition de trois des plus puissantes tribus indiennes et à l'ouest, des Montagnes-Rocheuses. *Canadien.*

#### LE TABLEAU VOILE.

A huit lieues de Lyon, fort près du village de Larnas, s'élève un vieux château dont l'architecture atteste l'antiquité; il paraît remonter à la fin du seizième siècle: ses tourelles irrégulières, ses ponts-levis, ses portes massives et quelques débris de murailles fortifiées, tout porte à croire qu'il eut autrefois une certaine importance militaire. Mais on reconnaît bientôt que l'humour guerrière de ses premiers seigneurs a fait place à des goûts plus pacifiques: les larges fossés ont été comblés et transformés en une délicieuse terrasse, d'où l'œil découvre au loin les points de vue les plus variés, et se repose sur de grands et beaux jardins. Au delà, un parc, ou plutôt une forêt dont une partie laissée à l'état sauvage, est peuplée de chevreuils et parfois de sangliers qui y trouvent une paisible retraite.

A quelque distance de l'habitation, on entrevoit un joli lac; du côté opposé, une allée conduit, sous une impénétrable voûte de maronniers, à un grand bâtiment nouvellement construit et contigu au village. C'est un hospice où douze malades reçoivent constamment les soins que réclame leur état. Cet établissement si utile fut fondé par les propriétaires du château, le comte et la comtesse de Civray; ils avaient passé à Paris les premières années de leur union; mais depuis onze ans ils ne quittaient plus leur terre, et visitaient rarement leurs voisins.

On ignorait dans le pays le motif qui avait décidé ces nobles châtelains à rompre avec le monde; une seule femme de chambre bien discrète, chose

rare pourtant, les avait suivis dans leur retraite ; les autres domestiques, choisis dans le canton même, n'avaient pu par conséquent révéler aux curieux les raisons du changement qui s'était opéré dans les habitudes de leurs maîtres. Nous prions le lecteur de nous suivre dans une belle et grande pièce dont on n'avait pas cherché à dissimuler l'usage, car d'amples rideaux cachaient mal le lit de la maîtresse de la maison.

L'ameublement de cette chambre était simple et de bon goût ; deux tableaux, dont l'un représentait une femme de la cour de Louis XIV, et l'autre un officier-général, étaient suspendus de chaque côté de la cheminée ; de charmants paysages décoraient le fond de l'appartement ; plus bas, quelques portraits remarquables par l'extrême fidélité de la ressemblance, semblaient destinés à perpétuer le souvenir des anciens propriétaires du château. Un seul de ces portraits était voilé d'un taffetas vert, et cachait à tous les yeux une mystérieuse image à laquelle se rattachait sans doute un événement douloureux. Devait-il donner l'idée d'une mort prématurée ou d'une séparation due à des circonstances extraordinaires, et dont on semblait ne vouloir ni rappeler ni perdre le souvenir : c'est ce que l'avenir nous apprendra sans doute.

Neuf heures venaient de sonner à la petite église de Larnac ; la famille était réunie dans la chambre de la comtesse ; d'épaisses portières et un grand feu luraient contre les rigueurs du mois de décembre. Une femme à laquelle on pouvait sans trop de générosité accorder soixante-quinze ans, la marquise de Civray, occupait à droite du foyer une antique fanteuil, vieux serviteur de la famille ; elle tricotait, seule occupation que lui permit sa vue affaiblie. De l'autre côté du foyer, la comtesse de Civray travaillait à un ouvrage de tapisserie ; elle n'était plus de la première jeunesse, mais on devinait aisément que le temps n'avait pas seul altéré les charmes de sa physionomie. Assis devant le feu auprès d'une table ronde sur laquelle était un livre ouvert, le comte de Civray, armé de pincettes, élevait un magnifique édifice avec des charbons enflammés. Plus âgé que sa femme de quinze ans, ses cheveux grisonnants signalaient seuls cette différence. Du reste, toute sa personne annonçait la force et la vigueur d'un homme de quarante ans.

Enfin, derrière lui était assise une jeune fille à peine dans l'adolescence ; elle aussi travaillait. Cependant le travail de Louise était-il sérieux ? en vérité, je serais disposé à en douter, car son coton tombait toujours, ses aiguilles ne vallaient rien, et le plus souvent, elle était réduite à couper du papier, ou, ce qui nous paraît plus scandaleux encore, à agacer le plus discrètement possible son jeune frère, espiègle et gracieux enfant encore au-dessous de l'âge de raison.

Cependant il y a un terme à tout, même aux enfantillages d'une jeune fille ; l'enfant échappa à sa sœur, qui se prit tout à coup à réfléchir. Le silence régnait depuis quelques minutes, Louise semblait plus triste que de coutume, la grand-mère l'examina un instant :

—D'où vient, mon enfant, dit-elle, cet air soucieux convient si peu à ton âge ? — Ah ! bonne maman, à treize ans, on a aussi ses peines.

À ces mots, Mme. de Civray, levant la tête pour la première fois, parut attentive à la conversation qui s'établissait entre sa belle-mère et sa fille. — Ses peines ! reprit la marquise, pauvre petite, d'où connais-tu ce mot ? et comment pourrais-tu te l'appliquer, à toi, si jeune, si heureusement née ! ton imagination te créerait-elle déjà des peines ? Hélas ! je sais, par expérience, que celles-là sont souvent plus difficiles à supporter que les chagrins véritables ; car, pour lutter contre ceux-ci, l'âme au moins, peut réunir toute son énergie, toute sa foi dans les gâces d'en haut ! À tort ou à raison, tu fais une petite moue chagrine, qui pique ma curiosité ; voyons, chère enfant, dévoile-nous le secret de tes douleurs, tu sais que les grand-mères ont toujours des trésors de consolations à la disposition de leurs petits-enfants.

— Eh bien, reprit Louise, j'ai du chagrin, et, en vérité, il n'est que trop motivé ; n'ai-je pas vu partir aujourd'hui ma bonne amie Elisabeth de Larnac ? Vous savez qu'elle est venue ce matin nous faire ses adieux ; il est triste de se séparer d'une compagne de son âge, et puis.... — Ici Louise sembla hésiter à compléter ses confidences.

— Comment, ce n'est pas tout ! reprit la marquise. Je ne t'ai jamais vu tant de chagrins à la fois. Voyons, mon enfant, achève, peut-être le remède au mal est-il facile ?

— Qu'elle est heureuse, Elisabeth ; dit Louise, dans trois jours elle sera à Paris, elle verra ses belles proménades, où il paraît qu'on s'amuse tant ; et nous, jamais....

— Ah ! Louise, qu'as-tu dit ? interrompit la marquise. — À ces mots, Mme. de Civray pâlit, son ouvrage tomba à terre ; elle parut ne pouvoir maîtriser la plus vive émotion. — Oui, jamais.... jamais, ma fille, à moins que....

Le comte soupira profondément à ces paroles de sa femme, et lui baisa la main avec tendresse. Il eût pu se expliquer cette scène, mais connaissant déjà l'effet magique de ses caresses enfantines et de ses yeux charmants, il sauta sur les genoux de sa mère. — Ne pleurez pas, dit-il, c'est votre Henri qui vous le demande.

Louise venait de quitter sa place pour essayer de réparer le mal qu'elle venait de faire, lorsqu'elle entendit un bruit confus dans le vestibule ; les chiens de garde aboyaient, des pas précipités et ces mots qu'on entendit distinctement : « Priez-le de se hâter, il n'y a pas de temps à perdre, » excitèrent l'attention de tous. Toute la famille se leva spontanément, et Louise, légère comme l'oiseau, s'élança vers la porte qu'un domestique ouvrit au même instant.

— M. Jules de Menneville est en bas, dit-il ; il offre ses hommages à Ma-

laine, et la prie de l'excuser s'il lui enlève Monsieur pour quelques minutes. — Ne vous a-t-il pas dit pourquoi ? s'écria vivement la comtesse. — Il donnera, a-t-il dit, ses explications à Monsieur, mais que Madame ne s'inquiète nullement.

— Ce ne peut être qu'une plaisanterie, reprit le comte ; notre ami Jules aura poursuivi et tué un brocard, il veut nous faire hommage de sa victoire, et craint sans doute de se montrer devant vous dans sa toilette de combat. Je suis seulement étonné qu'il chasse aujourd'hui ; il y a bien des années que je n'ai vu un froid aussi rigoureux.

Et comme M. de Civray regardait son mari avec inquiétude : — Rassurez-vous, ma chère amie, lui dit-il, nous ne sommes plus au temps des expéditions aventureuses ; il s'agit tout simplement, je vous le répète, d'un quartier de chevreuil dont Menneville vous fait hommage.

Au reste, vous me connaissez, quel que soit le projet de notre jeune chasseur, comptez sur ma présence, a-t-il dit. Il sortit et on l'entendit descendre rapidement l'escalier. Louise le suivit pour instruire sa mère de ce qu'elle entendrait. Jules, aussi impatient qu'on l'est à son âge, venait d'entrer dans sa vingt-cinquième année, il avait déjà monté plusieurs marches ; son fusil et son costume annonçaient qu'il s'était, en effet, livré à son plaisir favori.

— Qu'est-il donc arrivé, mon cher Jules ? dit le comte. — Rien qui nous concerne, mon sieur ; cependant il faut nous hâter si nous voulons pas être cause de la mort de deux femmes, que le froid extraordinaire survenu dans la soirée, a engourdi sur la route ; elles sont à un quart de lieue d'ici, il fuira, un brancard, des manteaux et deux ou trois de vos gens.

M. de Civray, sans perdre de temps en questions inutiles, fit promptement préparer les secours nécessaires, et guidé par son jeune ami, il s'élança hors du château. Une neige épaisse et durcie par la gelée couvrait la terre ; la lune à demi cachée par les nuages ne répandait qu'une clarté douteuse ; un vent léger troublait seul le calme de cette nuit triste et majestueuse, le comte et Jules marchaient précipitamment. — Quelle heureuse inspiration, dit M. de Civray, a prolongé ce soir votre chasse, mon cher Jules ; vous aviez donc pressenti la bonne action que vous m'appellez à partager avec vous ?

— Je ne m'attendais certainement pas, reprit le jeune chasseur, à finir ma journée, ni si bien ni si tard ; on est venu me dire au moment où ma mère et moi nous sortions de table, qu'un chevreuil rôlait fort près du château. La neige me favorisait par son éclat ; je partis en compagnie de mon fidèle Turc, ne doutant pas que je ne vous fergisse à manger un des inviolables ermites de votre forêt, échappé de sa paisible retraite : le mal appris s'est dérobé à notre poursuite au moment où nous nous croyions sûrs de la victoire. Très-contrarié, je revins sur la route, et comme je n'étais qu'à une demi-lieue de Larnac, je pensai à venir vous demander l'hospitalité. Turc me devançant de quelque pas, et tous deux nous réfléchissons, chacun à notre manière, sur l'inconstance de la fortune, lorsque mon chien, s'approchant du fossé flura un instant et revient près de moi en grognant sourdement.

Supposant alors qu'il s'agissait d'un gibier étranger à sa compétence, mais sans deviner la scène pénible qui m'attendait, je suivis mon guide fidèle. Deux femelles étaient couchées sur le bord du chemin, dans un état d'immobilité complète. Seul, je ne pouvais rien pour elles ; j'insinuai donc à mon brave limier de rester là en arrêt jusqu'à mon retour, et rassuré par la fidélité de mon représentant, je franchis aussi vite que possible la distance qui me séparait du château.... mais, si je ne me trompe, ma sentinelle a trouvé un auxiliaire qu'elle nous envoie en courrier.

En effet, un gros petit homme, dont la structure peu élégante se dessinait sur l'horizon neigeux, s'avavançait tout grelottant moitié de peur, moitié de froid. — Comment, dit le comte lorsqu'il fut près de lui, c'est notre Suisse, c'est Philippe ! La charité fait vraiment des prodiges, depuis quand es-tu si brave ? tu viens sans doute nous chercher ?

— Certainement, M. le comte, et je suis bien aise de vous rencontrer ici, dit le pauvre homme un peu rassuré de voir si nombreuse compagnie. Résolu à ne la pas quitter, il prit le bras d'un domestique, et sans s'inquiéter du degré d'attention qu'on lui accordait : — Personne, dit-il, à son compagnon, ne peut m'accuser de manquer de courage. Je ne suis pas peureux, j'espère, mais dans le poste que j'occupe, la bravoure n'est rien ; il faut de la témérité. Aussi la vie que je mène ne peut durer, j'y aurais déjà renoncé, mais ma femme n'entend pas raison. Elle est si fière de mon uniforme de dimanche, si heureuse de me voir ranger le mon la avec ma canne d'argent ; si orgueilleuse parce que je suis à la tête des processions, qu'elle en mourrait de dépit si je renonçais à mes dignités ; au fait, c'est flateur d'être à la fois, suisse, balbutiant et sacré de Larnac. Seulement tout n'est pas rose dans ce métier, c'est dur d'être obligé de suivre M. le curé partout et à toute heure ; voilà-t-il pas la vieille mère du fermier Nicaise qui s'avise d'être très-mal ce soir, et de nous envoyer chercher au plus vite, j'ai dit que vu la froid et la neige, il serait plus raisonnable de remettre la visite à demain ; la vieille, après tout, serait bien obligée d'attendre et de faire de nécessité vertu. Mais bah ! est-ce qu'on m'écoute ja mais ? au lieu d'être tranquillement dans son lit, voilà M. le curé qui est à gâler à-bas avec de pauvres gens qui auraient mieux fait de rester aus-i chez eux ; encore a-t-il failli être dévoré par ce diable de Turc, une fameuse sentinelle, allez !

Ce bavardage ne parvint pas aux oreilles du comte et de son jeune compagnon, mais les gens en prirent joyeusement leur part, malgré la circonstance. Philippe étant le point de mire habituel de leurs plaisanteries, son heureux caractère le plâçait fort avant dans leurs bonnes grâces. En arri-

vant au terme de cette course nocturne, on aperçut d'abord le digne ecclésiastique occupé à débarrasser les malheureuses femmes de l'épaisse couche de neige dont le vent les avait couvertes. Hâtez-vous, dit le ministre de la charité, il n'est peut-être plus temps.

La première personne qu'on arracha à cette couche mortuaire, avait succombé sans doute, malgré les soins touchants qui semblaient lui avoir été prodigués, et les habillements dont on l'avait tardivement couverte. Au sentiment de pitié profonde que ce spectacle fit naître, succéda une admiration douloureuse, lorsque la neige entièrement enlevée, laissa voir l'autre femme dépouillée d'une partie de ses vêtements : elle s'en était servie pour préserver sa compagne de l'intensité du froid!

La lune, pour un instant dégagée des nuages qui la voilaient, sembla rendre un tribut d'hommages à ce dévouement sublime, en éclairant un beau visage où les empreintes de la mort n'avaient pas effacé les traces d'une jeunesse à peine éclose. Ces deux infortunées, couvertes des manteaux qu'on leur destinait, furent posées sur le brancard qui devait les transporter au château. Le comte et Jules surveillèrent la marche de ce triste convoi.

On entra d'abord dans l'avenue et bientôt dans le château de Larnas; puis l'on transporta les deux femmes dans l'appartement préparé pour elles. Suivons les deux inconnues au milieu des soins qu'on leur prodigue. Le médecin de l'hospice, aussi habile qu'intelligent, mit tout en œuvre pour obtenir un résultat heureux; mais aucune des deux femmes ne donna d'abord signe de vie. Le docteur persista, et au bout d'une heure on reconnut que la plus jeune existait encore, et qu'il était possible de l'arracher à l'état d'engourdissement où elle était plongée.

Madame de Civray ne pouvait se résoudre à quitter ce lieu funèbre; la vertu et le malheur ont une force d'attraction si puissante sur un cœur comme le sien! Tout à coup elle crut voir un mouvement; elle crut distinguer un soupir; mais comme la mort imprimait toujours à ce jeune front sa pâleur livide, on n'osa dire si ce faible symptôme d'existence était produit par une réaction intérieure, ou s'il fallait le regarder comme la rupture du dernier lien qui rattachait encore à la vie cette jeune et intéressante créature.

La suite au prochain numéro.

### Ornements d'Eglise.

#### AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }  
NEW-YORK.

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ECHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique." Les échantillons des objets les

PLUS RICHES ET LES PLUS NOUVEAUX,

seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'EGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD.

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

### NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

#### LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

WM. EVANS,

2, avril 1844.

Editeur et Propriétaire.

#### MESSIEURS,

LES circonstances malheureuses où je me rencontre en ce moment par suite de l'accident qui vient encore d'ajouter à ma détresse par un incendie désastreux de plusieurs centaines de piastres, me contraignent de m'adresser de nouveau à l'indulgence de mes compatriotes et les supplie de n'attribuer qu'à ces mêmes circonstances le retard que je pourrais apporter à l'accomplissement de la VENTE que je m'étais si joyeusement proposé d'effectuer dans le cours du mois de FÉVRIER dernier. S'il fallait énumérer et détailler les causes de ce retardement, je n'en finisrais plus. Qu'il suffise donc à la libéralité de mes concitoyens de leur mettre sous les yeux, les troubles et les peines que je me suis données, pour parvenir au but de leurs propres désirs et croire à la sincérité de mes sentimens d'honnêteté dans toutes mes transactions, surtout en jetant un coup d'œil sur ma conduite passée, à l'appui de laquelle je me glorifie d'avoir les recommandations qui suivent ma présente adresse. [L'acte de vente est maintenant, déposé chez J. A. LABADIE, N. P., à Montréal.]

Qu'on s'attache principalement à savoir que ce délai en question n'excèdera pas le terme de la présente année et que le résultat de toute l'affaire me sera d'autant plus honorable que mes efforts en auront été moins couronnés de succès auxquels s'attendait. Votre, etc. J. B. CADIEUX.

NOUS Soussignés, certifions que le nommé JEAN-BAPTISTE CADIEUX, ci-dessus, est une personne d'une haute respectabilité, reconnu pour franc et honnête dans toutes ses transactions commerciales et autres quelconques, en outre que tous les faits allégués en sa présente DÉCLARATION sont fondés sur la vérité toute entière. En foi de quoi, nous n'hésitons nullement à lui donner les présentes pour lui servir à toutes fins que de droit.

POINTE AUX TREMBLES.

Ed. Labelle, Ptre., Pierre Dubreuil, J. P., Jos. Laporte, Louis Reeves, L. M. Mignault, Cyriac Beaudraul, Etienne Laramé ancien marguillier, Louis Brouillet, Magloire Dubreuil, Marc Campbell, Pascal Beaudry, Cléophas Chagnon, Charles Bazinet, Frs. Monet ancien marguillier, Casim. Lachapelle margr. de l'œuvre, Chs. Reeves, Ambr. Morand ancien margr., Pre. Bélaire, Joseph Etienne.

LONGUE POINTE.

Ed. Lecourt, Ptre., M. Raymond, John Clark, Louis Archambault, Jos. Vinet, J. G. Laviolette, J. P., John Dillon, Michel Archambault, J. B. Morin MONTREAL.

J. A. Labadie, J. P., Seraphino Giraldi, A. Girard, av., François Lacoste, M. Boulet, Salomon Lippé, Amable Duprat, W. Kurczyn, J. Tiffin, L. S. Martin, Ignace Renaud, Alexis Trudeau, C. Sabourin, M. D., N. Villeneuve J. Thompson, Antoine Demers, Ed. Porteous.

Fr. Armand, J. P. St. Joseph de la Rivière des Prairies.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE, DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : trente sols; quatorze schellings la douzaine.

#### DEMANDES DE MAITRES D'ÉCOLES.

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAITRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux Commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

ON demande à St. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'Ecole.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRIS pour l'année, et CINQ PIASTRIS par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.